

ESTENER au Havre : un projet d'intérêt général ?

Le 7 novembre 2013 a eu lieu au Havre l'inauguration de l'usine ESTENER, qui doit traiter chaque année 80 000 tonnes de graisses animales par estérification pour les transformer en carburant. Le groupe des Mousquetaires (Intermarché), qui porte ce projet, le présente dans un court clip réalisé pour l'occasion, accessible avec le lien http://www.eco-mousquetaires.tv/ESTENER_v75.html et dans lequel les messages suivants sont énoncés :

- Les graisses utilisées seront des graisses déclassées non alimentaires produits par les établissements Jean Rozé, filiale viande du groupe Intermarché, et qui étaient auparavant valorisées en combustion pour la production de chaleur.

- Par estérification, 96% de ces graisses sont transformées en un carburant équivalent au gasoil, l'Ester Méthylique d'Huiles Animales (EMHA) mais dont l'utilisation permet une réduction de 83% des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à celle du gasoil pur.

- 240 tonnes de biodiesel seront ainsi produit par jour, mélangées à hauteur de 7% à du diesel, le carburant obtenu étant distribué dans les 1280 stations services du groupe des Mousquetaires, 2^{ème} groupe de distribution pétrolière en France.

Le chiffre de 83% d'émissions de gaz à effet de serre économisées par rapport au gasoil d'origine pétrolière est issu de l'étude ADEME de 2009, réalisée par le bureau d'études Bio Intelligence Service, dont l'objectif, suite au Grenelle de l'Environnement, était d'établir, de façon exhaustive et contradictoire, les bilans énergétiques et environnementaux des agrocarburants utilisés en France. Concernant les esters méthyliques de graisses animales, les ONG présentes au Comité Technique de l'étude ont contesté la méthode de calcul qui a été utilisée par le bureau d'études pour arriver à ce résultat. En effet, celui-ci a considéré que, s'agissant de déchets, le coût d'obtention des graisses animales destinées à l'estérification pouvait être considéré comme nul. Les ONG ont fait valoir que ces graisses avaient déjà une valorisation, énergétique ou autre, et qu'en conséquence les bilans énergétiques et environnementaux des EMHA ne pouvaient être établis qu'après avoir pris en compte les substitutions qui allaient s'opérer au niveau des installations utilisant les graisses animales comme source d'énergie ou comme matière première. Les ONG n'ont pas été entendues...

Et le résultat est là...

L'utilisation qui est faite actuellement des graisses animales destinées à être dorénavant acheminées à l'usine ESTENER du Havre n'est pas très difficile à déterminer. Le groupe Jean Rozé envoie ces produits à son usine SAVE de Cornillé, qui les traite par incinération, la chaleur produite étant utilisée sur un site industriel voisin, la SNC Cornillé qui traite pour sa part les coproduits animaux issus du groupe Jean Rozé, et qui sont valorisables dans le circuit alimentaire. La SNC Cornillé est équipée de chaudières fonctionnant au gaz naturel, prenant le relais, pour la production de la vapeur nécessaire au procédé, de l'incinérateur de la SAVE lorsque celui-ci est en arrêt technique. **Ainsi, l'estérification des graisses animales non alimentaires du groupe des Mousquetaires pour la production de carburant routier va entraîner une consommation accrue de gaz naturel sur le site SNC de Cornillé, pour compenser les besoins en vapeur qui ne seront plus fournis par la combustion des graisses dans l'incinérateur de la SAVE. La**

réduction des émissions de gaz à effet de serre attendue de la substitution du gasoil par les EMHA produits par ESTERNER va donc se trouver fortement diminuée par la combustion du gaz naturel se substituant aux graisses animales auparavant incinérées à Cornillé.

Les 80 000 tonnes de graisses animales traitées chaque année par ESTERNER ne proviendront pas toutes du groupe des Mousquetaires, puisque la SAVE n'incinère que 12 500 tonnes de « déchets crus solides », constitués de graisses et d'os. La majeure partie de ces graisses seront fournies par le groupe SARIA, n°1 de l'équarrissage en France, et participant à hauteur de 30% dans le capital d'ESTERNER. Il s'agira notamment des graisses récupérées sur les Animaux Trouvés Morts collectés par SARIA dans les élevages. Ces graisses sont séparées des cuirs, des os et de la viande par cuisson, opération effectuée dans les centres de traitement du groupe, où les besoins en chaleur sont conséquents. Jusqu'à présent, ces besoins en chaleur étaient couverts essentiellement par les graisses elles-mêmes, brûlées en chaudière, avec éventuellement un appoint de fuel. Par ailleurs, les graisses servaient également de combustible dans les oxydateurs, dont la fonction est de brûler l'air extrait des salles de travail, afin d'en éliminer l'odeur avant rejet à l'extérieur. Sur certains sites, des oxydateurs plus puissants sont utilisés pour éliminer également les effluents liquides. Grâce à l'utilisation des graisses animales extraites sur place, les centres de traitement étaient pratiquement autonomes énergétiquement. **Il est tout à fait clair que le transfert de ces graisses vers l'usine ESTERNER du Havre entraînera leur substitution par du fuel pour les installations de combustion dont sont équipés les centres de traitement. En conséquence, la substitution des esters méthyliques produits au Havre à partir de ces graisses à du gasoil n'apportera strictement aucun bénéfice, ni en terme énergétique, ni en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, bien au contraire, puisque cette substitution va générer des flux de matières transportées sur les routes, flux qui n'existaient pas auparavant.**

Le bénéfice, il est d'abord financier, les EMHA, bénéficiant d'un marché artificiellement captif, étant vendus aux automobilistes beaucoup plus cher que le fuel ou le gaz naturel qui vont venir se substituer aux graisses animales là où elles étaient utilisées en combustion. D'autant plus que les EMHA, censés être produits à partir de « déchets », bénéficient d'un double comptage pour juger de l'atteinte par les distributeurs de carburant de leurs objectifs d'incorporation, ce qui fait que les distributeurs de carburants acceptent de les payer un peu plus cher que les autres esters méthyliques d'acides gras, puisqu'ils doivent en acheter moins pour atteindre leurs objectifs d'incorporation. Par ailleurs, les EMHA sont subventionnés à hauteur de 8€ par hectolitre. Il s'agit de la fameuse « défiscalisation » dont bénéficient les agrocarburants, part de la TIC (ex TIPP) dont les automobilistes s'acquittent à la pompe mais que l'Etat reverse aux distributeurs de carburants incorporant les agrocarburants. A noter que contrairement à ce qui est souvent dit ici ou là, le coût de la défiscalisation des esters méthyliques d'acides gras est pratiquement compensé en totalité pour le budget de l'Etat par les recettes fiscales supplémentaires générées par la légère surconsommation d'esters méthyliques dont la densité énergétique volumique est significativement inférieure à celle du gasoil, et surtout par leur prix de vente plus élevé, d'où des recettes de TVA supplémentaire pour le budget de l'Etat... Ainsi, le coût de soutien à la filière est aujourd'hui pratiquement entièrement supporté par les automobilistes. Gageons qu'un accord gagnant – gagnant a été conclu entre le groupe des Mousquetaires, qui vendra les EMHA aux automobilistes, et SARIA, qui fournira l'essentiel des graisses, pour se partager cette manne...

Le groupe des Mousquetaires escompte probablement également un bénéfice en terme d'image, avec une communication axée sur le carburant diesel additivé aux esters méthyliques de graisses animales, qui, contrairement aux esters méthyliques d'huiles végétales de SOFIPROTEOL, ne vont pas porter atteinte à la sécurité alimentaire de l'humanité, car n'utilisant pas de matières premières alimentaires.

A voir...

Car quelques difficultés connexes pourraient bien venir gripper cette belle mécanique bien huilée :

- D'abord parce que le carburant diesel vendu par les stations Intermarché ne contiendra pas 7% d'EMHA, comme cela est dit dans l'animation, mais seulement 0,35%, les 6,65% restant étant des esters méthyliques d'huile végétale (EMHV). En effet, la société SOFIPROTEOL, en situation de quasi monopole sur le marché des EMHV, a obtenu du gouvernement, qui décidément semble ne rien pouvoir refuser au président de la FNSEA, également président de SOFIPROTEOL, que la part des EMHA dans les esters méthyliques d'acides gras incorporés au gasoil n'excède pas 5%... Au-delà, les EMHA incorporés ne bénéficient plus du double comptage. A noter que ce plafond d'incorporation très bas trouve un début de justification technique dans le fait que les EMHA, constitués de chaînes carbonées plus longues que les EMHV de colza ou de tournesol, figent plus facilement, entraînant évidemment quelques menues difficultés en période hivernale pour les automobilistes qui auraient fait le plein de gasoil additivé aux EMHA. Mais cette contrainte technique, réelle, autoriserait tout de même un dosage de 20% d'EMHA dans les esters méthyliques d'acides gras incorporés au gasoil, comme cela était initialement prévu par le gouvernement... Toujours est-il que ce plafond à 0,35% ne va pas faire les affaires d'ESTENER. En effet, le groupe Intermarché, 2^{ième} distributeur français de produits pétroliers après TOTAL, commercialise dans ses stations-services tout au plus 10% du gasoil consommé en France chaque année, soit environ 3,6 millions de tonnes. 0,35% de 3,6 millions de tonnes de gasoil, en valeur énergétique, cela fait seulement 13 000 tonnes d'EMHA incorporables avec le bénéfice du double comptage...

- Ensuite parce que se pose la question du débouché pour la glycérine produite par ESTENER. En effet, jusqu'à il y a quelques mois, il n'était pas prévu d'estérifier des graisses non alimentaires (C1) car la glycérine produite par l'estérification de ces graisses était potentiellement pathogène, donc devait être détruite, ce qui représente un coût. On s'orientait donc vers l'estérification de graisses « saines » (C3), que d'ailleurs le groupe des Mousquetaires avec sa filiale Jean Rozé produit en quantités beaucoup plus importantes que les graisses à risques sanitaires C1, le produit de la vente de la glycérine issue de l'estérification couvrant pratiquement les achats de méthanol nécessaires à cette opération. Mais voilà, on s'est aperçu en haut lieu que l'estérification des graisses C3 posait rigoureusement les mêmes problèmes de concurrence avec la production alimentaire que celle des huiles végétales... En effet, les graisses C3 ont traditionnellement comme débouchés les industries de la lipochimie, des petfoods, des cosmétiques et des lactoreplaceurs. Si les graisses C3 trouvent un autre débouché comme l'estérification, toutes ces industries vont devoir se tourner vers les matières grasses végétales, notamment l'huile de palme... D'où la décision de ne réserver le bénéfice du double comptage qu'aux esters méthyliques produits à partir des graisses potentiellement pathogène C1. En

conséquence, l'obligation de détruire la glycérine coproduite avec ces esters a été levée, et quelques débouchés techniques ont été autorisés pour cette glycérine. Mais il semble bien qu'ESTENER éprouve quelques difficultés pour obtenir des contrats sur ces débouchés puisque la cimenterie Lafarge et l'entreprise Sedibex ont été approchées pour assurer la destruction de la glycérine, prestation qui sera nécessairement facturée à ESTENER.

- Enfin parce que ESTENER va rapidement se retrouver avec un concurrent sur le marché des EMHA. En effet, le groupe SOFIPROTEOL, après avoir dénigré pendant de nombreuses années ces produits, se lance à son tour dans cette production, convertissant son usine de Venette dans l'Oise à l'estérification des graisses animales, avec comme fournisseur Akiolis, le concurrent de SARIA. L'objectif de production de ce site est identique à celui d'ESTENER, 80 000 tonnes par an, d'où quelques difficultés à prévoir pour l'approvisionnement en graisses animales C1, le gisement français n'étant estimé qu'à 140 000 tonnes produites chaque année. Conséquence prévisible de l'arrivée de SOFIPROTEOL sur le marché des EMHA, leur plafond d'incorporation aujourd'hui fixé à 0,35% ne va sûrement pas tarder à remonter...

L'usine ESTENER du Havre, comme sa cousine de SOFIPROTEOL à Venette, ne présente aucun caractère d'intérêt général. Il s'agit juste de faire davantage de fric, au détriment de la planète, et au frais des automobilistes. Un peu de gasoil sera remplacé par des graisses animales estérifiées, mais dans le même temps du fuel va venir remplacer ces graisses dans les chaudières où elles étaient brûlées, ces opérations générant des flux de transports supplémentaires. Ce type de projets pourrait présenter de l'intérêt si dans les chaudières les graisses étaient remplacées par exemple par du bois. Il s'agirait ainsi de remplacer, de façon d'ailleurs plutôt élégante, du gasoil par du bois, via les graisses animales... Encore faudrait-il évidemment valider la réduction des émissions de gaz à effet de serre permise par un tel procédé en effectuant une analyse de cycle de vie exhaustive de l'ensemble. Mais pour l'instant, rien de tel n'est prévu.

Patrick Sadones, paysan en Seine Maritime, expert indépendant ayant participé pour le compte du Réseau Action Climat – France et de FNE au comité technique de l'étude ADEME – Bio Intelligence Service de 2008 et 2009 sur les bilans énergétiques et effet de serre des agrocarburants utilisés en France.

Le 9 11 2013